



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°21-2024 – 27 juin 2024

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

L'INDÉPENDANCE SYNDICALE, CE N'EST PAS LA NEUTRALITÉ

Le débat politique ambiant veut nous faire croire que les citoyens auront à choisir un nouveau président et que tous les « corps intermédiaires » ont à se positionner « pour » ou « contre » les partis politiques.

Les élections législatives, ce sont 577 élections avec autant d'enjeux territoriaux.

Le SNFOCOS est un syndicat national confédéré qui existait bien avant FO et qui l'a rejoint justement pour son indépendance notamment politique nationale et internationale.

L'indépendance ne signifie pas neutralité dans le débat social et économique.

Le SNFOCOS mène ses combats par ses revendications, ses réclamations, ses oppositions au détricotage des acquis historiques, mais aussi dans la construction du progrès social des salariés.

Le SNFOCOS fait sienne la déclaration de Frédéric Souillot SG de FO :

« Nous continuerons de revendiquer de meilleurs salaires, l'amélioration des conditions de travail, de véritables politiques de relance et de réindustrialisation, au service de la transition écologique, pour des services publics forts, pour redonner la place qui est la sienne à la négociation collective et au paritarisme. ».

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG
L'indépendance syndicale, ce n'est pas la neutralité

Page 2 : RPN Travail de nuit dans les UGECAM du 20 juin 2024
Flash Info du SNFOCOS

Page 3 : Classification
Réponse d'un DG de Caisse Nationale suite au « live » du 17 juin dernier

Page 4 : Classification Informaticiens

Pages 5 et 6 : Disparités Femmes – Hommes
Dans l'aide aussi !

Page 7 : Edito de Frédéric Souillot, SG du 19 juin 2024
Ne pas dissoudre nos valeurs !

Page 8 : Interview de Frédéric Souillot du 19 juin 2024 sur France 3 Picardie

Pages 9 et 10 : Edito de Sébastien Busiris, SG de la FEC FO – Journal de la Fédération des employés et cadres FO du mois de juin 2024

Page 11 : Pétition de soutien aux salariés de l'INRS
Agenda



RPN TRAVAIL DE NUIT DANS LES UGECAM DU 20 JUIN 2024

FLASH INFO DU SNFOCOS



Travail de nuit en UGECAM

Syndicat National Force Ouvrière des cadres des Organismes Sociaux

LE SNFOCOS RÉAFFIRME SES PRIORITÉS !

Les réponses de l'UCANSS vont dans le bon sens
et répondent en grande partie à nos
revendications

Les réponses de l'UCANSS lors de la RPN du 20 juin dernier semblent plutôt bonnes pour le personnel et pour l'organisation des établissements avec une possibilité de passer en 12h00 :

- Evolution de certains articles du protocole de 82 : accord du double avantage incluant la rémunération au 1/6 de la valeur du point se cumulant avec les 8 jours de congés supplémentaires.
- Maintien de notre vigilance pour la garantie d'accompagnement et du suivi spécifique des salariés passant en 12h00 :
 - par une attention particulière des services de prévention, de santé et sécurité au travail.
 - au travers du DUERP dans chaque établissement.
 - en intégrant un suivi via un bilan par les CSST a minima dans les 2 premières années.

Toutefois, nous maintenons notre revendication restée sans réponse à ce jour sur le manque de compensation des heures de travail des dimanches et jours fériés qui ne sont pas proportionnées à la hauteur des nouvelles séquences de travail 12h00 .

Pour rappel, le protocole de 82 prévoit :

- soit un repos compensateur égal à 3h00 normales par dimanche et jours fériés travaillés.
- soit une indemnité équivalente au paiement de 3h00 de travail au tarif majoré par dimanche et jour férié travaillés.

Dans le cas de séquences de travail de 12h00 l'indemnité ou le repos doivent être proratisés à la hauteur du temps de travail.

Le SNFOCOS défend les intérêts des salariés de la sécurité sociale Rejoignez-nous !

Pour adhérer



Retrouvez-nous sur



snfocos.org

27 juin
2024

CLASSIFICATION



RÉPONSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'UNE CAISSE NATIONALE À LA SUITE DU « LIVE » DU 17 JUIN DERNIER

Lors de [la LM de la semaine dernière](#) nous avons recueilli des témoignages de salariés sous forme de verbatim exprimés lors d'un « LIVE » d'échanges avec un directeur de caisse nationale.

L'expression générale est une question forte autour des éléments de rémunération ; la réponse apportée a laissé une forte amertume et une déception liée à l'absence d'engagement à la hauteur des attentes.

Aujourd'hui, nous avons pu échanger avec le directeur général de la caisse nationale concerné qui nous permet de retranscrire intégralement sa réponse plus nuancée :

Comme convenu vous trouverez ci-dessous le verbatim précis de ma réponse à une des questions sur la rémunération (n'ayant pas pu prendre plusieurs questions sur le sujet en raison du temps) :

Extrait du live du 17-06-2024 (partie rémunération et classification)

« Ensuite, une question sur le pouvoir d'achat, thématique très importante, notamment dans le contexte actuel, et la question qui est posée, c'est : peut-on enfin agir en faveur d'une augmentation des rémunérations ?

C'est une question à laquelle vos représentants syndicaux, que je salue, m'ont sensibilisé. C'est une question en réalité que je connaissais déjà et qui est connue. Il y a eu quelques évolutions du point UCANSS qui ont eu lieu en 2022 et en 2023 comme vous le savez, néanmoins les attentes restent fortes et sont légitimes.

C'est un message que je porte auprès de nos tutelles, c'est un message que je porte à l'UCANSS, puisque je fais partie du Comex de l'UCANSS. Ce que je peux vous dire de manière très concrète, c'est qu'il y a une négociation en cours, entre l'UCANSS et les organisations syndicales de la sécurité sociale, qui concerne la classification des emplois. Cette classification des emplois, elle va permettre une évolution pour de nombreux salariés de la sécurité sociale et de notre branche ; les montants qui sont en jeu ne sont pas négligeables, il y a un budget de 160 millions d'euros qui est prévu pour cette classification.

Donc mon souhait, c'est que nous puissions aboutir prochainement avec les organisations syndicales à un nouvel accord pour une nouvelle classification qui aura des effets positifs notamment sur la rémunération. »

Bien cordialement,

Nous avons donc ici apporté la controverse objective à ce que nous avons dénoncé. Pas sûr pour autant que les salariés s'en satisfassent...

Le SNFOCOS ne baisse pas son niveau de revendication, car le compte est loin de correspondre à la compensation de l'appauvrissement à tous les niveaux de la grille salariale.



CLASSIFICATION

INFORMATIENS

Les informaticiens du SNFOCOS ont élaboré et fait diffuser ce jour une **LM Spéciale Informaticiens** relative à la grille de classification des informaticiens en réaction de celle proposée par l'UCANSS totalement déconnectée de la réalité et contredisant tous les objectifs suivants avancés :

- Comment ré-internaliser ?
- Comment limiter la sous-traitance dans les organismes ?
- Comment fidéliser les salariés, limiter le turn-over et embaucher les compétences-clés ?
- Comment garantir un parcours professionnel à la hauteur des efforts fournis par les agents de la Sécurité Sociale ?

La proposition de l'employeur concernant l'évolution de la grille informatique

Page 8

Des enjeux spécifiques à la grille I :

- Une grille qui permet globalement de recruter les informaticiens en correspondance avec les besoins mais des tensions fortes sur le marché du travail
- Des salariés relevant à près de 55% de caisses nationales et un développement des besoins en expertises sur ce domaine dans le cadre des orientations COG

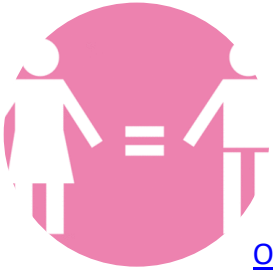
	Niveaux de qualification	INF IA	INF IB	INF IIA	INF IIB	INF III	INF IVA	INF IVB	INF VA	INF VB	INF VI	INF VII	INF VIII	INF IXA	INF IXB	INF X
Grille actuelle I	Coefficients de qualification	215	240	260	260	291	323	338	352	382	397	458	570	618	668	700
	Coefficients de base global	238	252	266	266	296	328	344	358	388	404	466	579	628	679	712
Proposition de révision	Niveau de qualification	INF IA	INF IB	INF IIA	INF IIB	INF III	INF IVA	INF IVB	INF VA	INF VB	INF VI	INF VII	INF VIII	INF IXA	INF IXB	INF X
	Coefficients de base global	243	257	270	275	300	350	360	375	395	415	480	595	640	690	720
	Nombre de points supplémentaires sur la base des coefficients de qualification	+28	+17	+10	+15	+9	+27	+22	+23	+13	+18	+22	+25	+22	+22	+20
	Nombre de points supplémentaires sur la base des coefficients de base global	+5	+5	+4	+9	+4	+22	+16	+17	+7	+9	+14	+16	+12	+11	+8

La proposition repose sur les principes suivants

- Un premier niveau réajusté par rapport au SMIC en vigueur ;
- Un relèvement de l'ensemble des coefficients d'entrée des différents niveaux avec une intégration dans ce nouveau coefficient des diverses mesures salariales adossées au coefficient de base (points de garantie, points pour les salariés les plus proches du SMIC de 2022, mesure 1,65% arrondie au point supérieur) et une fongibilité des points de compétences lors de la transposition

Vous pouvez retrouver cette LM spéciale Informaticiens, pour la télécharger et la diffuser [sous ce lien](#).

Les informaticiens du SNFOCOS



DISPARITÉS FEMMES - HOMMES

DANS L'AIDANCE AUSSI !

Une note, qui vient d'être publiée par [la Fondation des femmes](#) dans le cadre de son [Observatoire de l'émancipation économique des femmes](#), s'intéresse plus particulièrement aux femmes aidantes et aux obstacles économiques qu'elles rencontrent.

Intitulée « [Le coût d'être aidante](#) » cette note met en lumière la manière dont les femmes soutiennent de façon disproportionnée par rapport aux hommes l'aidance d'un proche.

Sur les 11 millions d'aidants en France (1 Français sur 5 environ), les femmes sont majoritaires à 60 % mais 74 % quand il s'agit de personnes nécessitant des soins plus contraignants et jusqu'à 75 % de mères quand il s'agit d'un enfant.

L'aidance est de plus différente entre les femmes et les hommes, ces derniers aidant davantage de manière financière alors que les femmes ont une aide tournée vers le soin et le soutien moral. Elles effectuent ainsi des tâches plus difficiles que les hommes (activités domestiques, suivi médical, toilette et habillage).

Les femmes paient aussi le tribut le plus lourd en ce qui concerne le coût de l'aidance. Que ce soit en termes de déroulement de carrière ou sur leur budget.

En effet 80 % des aidants au foyer sont des femmes. Les aidantes sont 25 % à être à temps partiel par obligation (contre 10 % des salariés). Elles sont bien souvent contraintes de réduire leur temps de travail, de passer à temps partiel voire de cesser toute activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) proche(s). Elles perdent ainsi des opportunités professionnelles et elles gagnent moins d'argent alors que leurs dépenses augmentent.

Enfin n'oublions pas que ces inégalités s'accumulent et s'additionnent à la retraite (les femmes touchant déjà en moyenne 40 % de moins à la retraite que les hommes).

Alors que les femmes contribuent financièrement moins que les hommes (240 € par mois en moyenne vs. 310 € pour les hommes), cette aide pèse plus sur leur budget, les inégalités économiques persistantes entre femmes et hommes faisant que les femmes compensent par leur investissement personnel. A l'inverse, le pouvoir financier des hommes aidants leur permet de s'extirper de certaines de ces contraintes.

Car le plus souvent les femmes ne peuvent bénéficier des aides financières existantes. En effet si des dispositifs se multiplient depuis plusieurs années, ils sont complexes et insuffisants voire parfois injustes pour les femmes (bien souvent les aides sont dédiées à la personne aidée comme l'APA par exemple ou quand elles sont imposables ou conjugalisées défavorisent les femmes).

On peut dire l'aide financière des femmes est à l'image des inégalités de revenus entre les hommes et les femmes.

Enfin en plus de ces coûts, il faut ajouter celui de leur bien-être et de leur santé : 46 % des aidantes ressentent une charge mentale trop importante (contre 37 % des hommes aidants) et 81 % des femmes aidantes se soucient davantage de la santé des autres que de la leur.

Il est donc grand temps de multiplier les bonnes pratiques notamment en entreprise pour faciliter la vie des aidantes, les maintenir dans l'emploi et les aider financièrement pour leur éviter de tomber dans la précarité. Les aidantes ont besoin de temps, d'argent et de soutien.

Flexibilité, aménagement d'horaires et télétravail peuvent faciliter le maintien en entreprise. Certaines entreprises autorisent aussi le don de jour de repos. D'autres ont mis en place des dispositifs financiers (bonus personne à charge par exemple ou abondement du congé proche aidant).

C'est dans ce sens qu'il faut continuer de soutenir les femmes aidantes et qu'il faut multiplier les dispositifs leur permettant de soulager leur fardeau.

Pour rappel, à la Sécurité sociale a été mis en place le dispositif [« Je suis Proche Aidant »](#) sous l'impulsion notamment du SNFOCOS.

Toutes les OS et l'UCANSS ont signé le 13 juillet 2021 un [accord relatif au déploiement d'un dispositif de soutien aux salariés proches aidants travaillant au sein du Régime Général de la Sécurité sociale](#). Ces aides prennent la forme d'un panier de prestations de services concrètes, de congés spécifiques.

L'UCANSS a fait remonter que depuis la mise en place de ce dispositif les aides mises à la disposition des salariés des organismes de Sécurité sociale sont peu actionnées et a diligenté une enquête interne en ligne que [le SNFOCOS a appuyée](#).

Méconnaissance ? Manque de communication ? Il faut poursuivre les efforts pour faciliter l'accès de tous les aidants à ces aides, en particulier aux femmes.

Karine Gillard pour le SNFOCOS



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux



EDITO DE FRÉDÉRIC SOUILLOT, SG DE FO DU 19 JUIN 2024

NE PAS DISSOUDRE NOS VALEURS !



L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter



NE PAS DISSOUDRE NOS VALEURS!

La dissolution surprise annoncée par le président de la République aura finalement surpris d'abord son entourage et le reste de son gouvernement. Cette décision de dissoudre l'Assemblée nationale, au soir d'un échec cuisant aux élections européennes, est surtout un aveu d'échec. Aveu d'échec à contenir ou à apporter des réponses aux colères qui se sont exprimées dans les urnes. Colère face à une inflation toujours élevée, aux reculs du pouvoir d'achat, à l'envolée des factures énergétiques. Colère face aux reculs des services publics, à la situation de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. Colère face aux déserts médicaux, colère toujours vive face à une réforme des retraites rejetée par une immense majorité de la population et imposée sans véritable débat au Parlement, colère face au recul inédit des droits, engagé par la réforme de l'Assurance chômage.

Cette décision de dissoudre est aussi l'échec d'une politique qui s'entête dans une posture de va-t-en-guerre, quand l'immense majorité des salariés attend des réponses sur les salaires et les conditions de travail.

C'est encore l'échec d'une pratique du pouvoir verticale, qui méprise les contre-pouvoirs, le Parlement, les interlocuteurs sociaux et la démocratie sociale.

**Indépendants
nous sommes,
indépendants
nous resterons!**

Cette situation, aussi inédite et explosive soit-elle, ne doit pas nous conduire à dissoudre nos valeurs. La position de la confédération est claire, indépendants nous sommes, indépendants nous resterons!

Les grandes manœuvres politiques opérées en un temps record conduisent inévitablement à des catalogues d'engagements et de promesses qui n'engagent que ceux qui les tiennent.

À Force Ouvrière, nous ne nous laisserons pas instrumentaliser. La seule politique que nous faisons, c'est de la politique syndicale... Nous continuerons de porter nos revendications quels que soient nos interlocuteurs.

Nous continuerons de revendiquer de meilleurs salaires, l'amélioration des conditions de travail, de véritables politiques de relance et de réindustrialisation, au service de la transition écologique, pour des services publics forts, pour redonner la place qui est la sienne à la négociation collective et au paritarisme.

Ne pas dissoudre nos valeurs c'est aussi réaffirmer notre rejet de toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de rejet de l'autre...

Profondément attachée aux principes républicains, Force Ouvrière s'est toujours opposée au principe de préférence ou de priorité nationale et à la discrimination entre les travailleurs, contraires à la solidarité qui fonde notre action syndicale.

Ne pas dissoudre nos valeurs, c'est réaffirmer que FO défend sans relâche les libertés syndicales, le droit de grève et, plus généralement, s'oppose à toutes les atteintes aux droits des travailleurs.

C'est réaffirmer encore notre attachement indéfectible à la pratique contractuelle et conventionnelle, au paritarisme, à la protection sociale collective, à l'égalité républicaine et à la laïcité.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Retrouvez [ici](#) l'interview de Frédéric Souillot du 19 juin 2024 sur France 3 Picardie



Frédéric Souillot, SG de Force Ouvrière, a repris les termes de son édito du même jour (voir supra) pour répondre à la question du vote de FO aux prochaines élections législatives. En effet, il a indiqué que FO « n'allait pas dissoudre ses valeurs dans la dissolution de l'Assemblée Nationale ». Il a rappelé lors de cette interview que la seule politique menée par FO était la politique syndicale et sa position d'indépendance consistant à éclairer les salariés avec les revendications qu'elle porte. Enfin Frédéric Souillot a rappelé que FO était contre toutes les discriminations.



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



EDITO DE SÉBASTIEN BUSIRIS, SG DE LA FEC FO

EDITO DU JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES FO DU MOIS DE JUIN 2024

JO 2024

GOUVERNEMENT ET PATRONAT MEDAILLE D'OR DE L'AGRESSION SOCIALE

Les Jeux Olympiques 2024 approchent, une grande fête populaire synonyme pour tous de joies, de plaisirs partagés et de paix. Mais pour l'heure, ce ne sont que craintes et colère qui se dessinent.

Aucun signe de paix dans le monde ne semble se profiler et nous continuons d'appeler le gouvernement à tout mettre en œuvre pour y parvenir. Quant à l'organisation des Jeux, faisons confiance au gouvernement et au patronat pour s'entendre sur ce point, ce sont les travailleurs qui vont payer la note.

Plus vite, plus haut, plus fort, la pilule est amère pour les travailleurs

Pour notre organisation syndicale, les Jeux Olympiques devraient être une grande fête pour tous les citoyens et travailleurs de notre pays. Cependant, la manière dont ils sont organisés nous laisse penser que ce sera surtout la fête des travailleurs... Mais dans le mauvais sens du terme ! Alors que ces JO sont annoncés depuis longtemps, les modalités d'organisation nous sont livrées au compte-goutte, et les surprises n'ont rien de bon. Ces modalités d'organisation, à Paris comme en pro-

vince (hé oui il y a des épreuves en province), vont grandement impacter le quotidien des travailleurs en créant des obligations et dérogations à l'organisation habituelle du travail. Pour le gouvernement et le patronat, courant sous le même maillot, les Jeux Olympiques sont une subaine pour remettre en cause bon nombre de règles ou de garde-fous protégeant les salariés.



Sébastien BUSIRIS
Secrétaire général

Pour la FEC FO, le business ne doit pas l'emporter sur les droits

Ainsi, pour cause de JO, les amplitudes horaires journalières et hebdomadaires pourront être remises en cause. Les modalités de prise - ou plutôt de non prise - de congés sont revues, donnant les pleins pouvoirs aux patrons. Idem pour les ouvertures le week-end et le dimanche. Pour réussir les JO, tout est bon pour ouvrir 7 jours sur 7 et >>>

Une fois de plus, les travailleurs risquent de payer la note, y compris par la remise en cause de bon nombre de libertés individuelles.

Entre le prix des places exorbitant, le coût des transports et de l'hôtellerie, on est bien loin de la grande fête populaire annoncée.

Pour le gouvernement et le patronat, les JO sont une aubaine pour remettre en cause bon nombre de garde-fous protégeant les salariés.

COMMENT PEUT-ON TRANSFORMER UNE FÊTE EN OUTIL DE RÉGRESSION DES DROITS DES CITOYENS ?

►►► déroger au Code du travail ! En gros, pour garantir la «réussite» des JO, il devrait être permis de déroger à quasiment tout, rendant les salariés corvéables à merci. Le business devrait primer une fois de plus sur les droits des travailleurs avec l'excuse ou l'écran de fumée des JO. En ce qui concerne notre fédération, nous souhaitons que les JO soient une réussite, mais pas au détriment des droits des salariés. Même si on nous dit que cette armada de mesures ne sera valable que de juin à septembre, certaines dérogations pourraient devenir pérennes si l'on n'y prend pas garde.

Nous revendiquons une prime JO contre la flambée des prix et des contraintes

Les JO devraient être une grande fête populaire, mais ça n'en prend pas le chemin. Entre le prix des places exorbitant, inaccessible pour beaucoup, le coût des transports et de l'hôtellerie hors de portée, on est bien loin de la grande fête populaire annoncée ! Quant aux salariés, ils vont subir bon nombre de contraintes liées aux transports pour se rendre à leur travail, allongeant leur temps de transport, mais aussi l'augmentation de certains tarifs de titres de transport ou de restauration, qui vont

« flamber » durant la période des JO. Pour toutes ces raisons, notre fédération revendique une prime JO pour l'ensemble des salariés, ainsi que le strict respect de toutes les règles de travail.

Alerte rouge sur les libertés

Une fois de plus, les travailleurs risquent de payer la note, y compris par la remise en cause de bon nombre de libertés individuelles. Car là aussi, le prétexte étant facile, les interdictions de manifester et de circuler, y compris la généralisation du fichage et la reconnaissance faciale, seront mises en place. C'est profondément choquant. Comment peut-on transformer une fête en outil de régression des droits des citoyens ?

Pour toutes ces raisons, notre fédération revendique une prime JO pour l'ensemble des salarié(e)s, ainsi que le strict respect de toutes les règles de travail.

Il n'y aura pas de pause pour les droits des salariés durant les JO !

La FEC FO est et restera libre, indépendante et déterminée !

Bon été et bonnes vacances à tous !

PÉTITION DE PLUSIEURS SYNDICATS DE L'INRS : LE SNFOCOS APPORTE SON SOUTIEN AUX SALARIÉS DE L'INRS

L'[INRS](#), Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est actuellement en danger, le gouvernement voulant réduire ses subventions de près de 25 %.

Pour soutenir l'INRS [une pétition a été mise en ligne](#),

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur
<https://snfocos.org/adherer/>

Ou contactez un des représentants SNFOCOS dans votre organisme ou [le délégué SNFOCOS de votre région](#).

AGENDA

2 juillet 2024 :
RPN Classification
Employés et
Cadres

5 juillet 2024 : INC
Caisse Nationale
de solidarité pour
l'autonomie

9 juillet 2024 :
RPN Classification
ADD

RPN Classification
PC

NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

